



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 19 décembre 2022

début : 15h00

Présidence : M. Patrick Emery, Syndic

Municipaux : Mme Sonia Hugentobler, vice-syndique et Mme Muriel Preti
MM. Grégoire Favre, Roland Galley, Pierre Jordan et Michel Rochat

Demandes de soutien

- de soutenir la Fondation Etoile Filante à Lausanne par un don ponctuel ;
- de soutenir l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL) pour la rénovation du "Savoie."

Mise à ban / Grande salle de Carrouge

de publier l'ordonnance de mise à ban rendue par la Justice de Paix du District de Lavaux-Oron le 15 décembre 2022, concernant l'interdiction de stationner sur la parcelle N° 532 à Carrouge.

Ordonnances pénales

de délivrer deux ordonnances pénales pour non-paiement de contraventions.

Amende d'ordre

de maintenir une contravention pour dépassement de la durée de stationnement autorisée de deux heures au plus sur le parking de l'Ancienne poste à Mézières.

Parcelle N° 4548 / Ruffieux

de valider le projet de construction remis par le bureau Gemetris SA avec les dérogations exigées et qui devront toutes être mentionnées.

CAMAC 214593 / Freiburghaus et Sanmarcelino / parcelle N° 4544

de délivrer le permis d'utiliser pour le remplacement de la chaudière à mazout existante par une PAC géothermique.

Polcom / Loi sur les jeux d'argent

de transmettre aux sociétés locales la lettre circulaire de la Police cantonale du commerce à l'attention des associations et sociétés locales organisatrices de lotos rappelant le régime légal applicable à l'organisation des lotos;

Demande de location

d'accepter de louer la Grande salle de Mézières le samedi 25 février 2023 pour une réception de mariage avec environ 150 personnes.

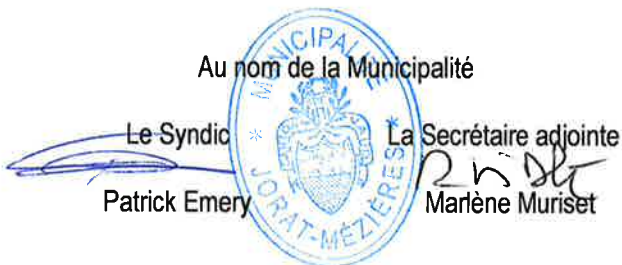
Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Patrick Emery

La Secrétaire adjointe

Marlène Muriset



⇒ prochaine séance municipale le 9 janvier 2023